Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT : COLLEGE DE LA TREZENCE 17330 LOULAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2016/2017	**Quorum : 13**
Numéro de séance : 3	**Nombre des présents : 16**
Date de convocation : 01/02/2017	**Nombre d'absents excusés : 4**
Présidence de : Mr VILLERS Philippe	

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Préambule : 1- Constat du quorum et désignation d'un secrétaire de séance 2- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24/11/2016 3- Approbation de l'ordre du jour	 Vote Vote				
I – Affaires financières 1. Conditions d'attribution Fonds Social 2. Mise au pilon (pour information)	Vote		19		
I - Affaires pédagogiques 1) Répartition de la Dotation Horaire Globale 2) Organisation du DNB 2017 3) Questions diverses : Conseil de Vie Collégienne	Vote Vote Vote		20 21 22		

Le Président

COLLEGE DE LA TREZENCE Le Principal 17330 LOULAY

Le Secrétaire

COLLEGE DE LA TREZENCE Le Principal 17330 LOULAY

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : mardi 7 mars 2017

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	**VILLERS Philippe**	X						
	Adjoint								
	Gestionnaire	**STEFANKA Morgane**	X						
	CPE	**JAGUENEAU Christine**	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	**PERRIER Maurice**			X				
	Groupement de commune	**ALOE Caroline**	X						
	Commune siège	**GODINEAU Jean-Claude**		X					
	Commune siège								
Personnalité qualifiée		-							
Total		6							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	**DUBUS Fabien**	X						
		DANIEL Éric	X						
		SIMONNEAU Catherine	X						
		RENARD Vincent	X						
		MICHOT Valentin	X						
		BEN FARH Samira	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	**JOLY Emilie**			X				
		LAUGIER Bernard	X						
Total		8							
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	**LEGER Dominique**	X						
		BIDAULT Hervé			X				
		BONHOMME Bénédicte	X						
		DRÉAN Nathalie	X						
		JOFFRION Alain	X						
	Elèves	**Manon BIDAULT**	X						
		Emma NERRIERE MICHAUD			X				
Total		7							

RUBRIQUE PREAMBULE

1. Constat du quorum et désignation d'un secrétaire de séance

17h37 : Constatant que le quorum est atteint, Mr VILLERS, Principal du collège, ouvre la séance. Il donne la liste des membres excusés et fait circuler la liste d'émargement.

M VILLERS se propose pour être secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016

Mr VILLERS demande si le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 24 novembre 2016 convient aux membres.

En l'absence de remarques, il est procédé au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTE N° 1

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3. Approbation de l'ordre du jour

Mr VILLERS

Il demande que soit adopté l'ordre du jour :

VOTE N° 2

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

RUBRIQUE I. AFFAIRES FINANCIERES

1. Conditions d'attribution Fonds Social

Madame STEFANKA explique aux membres du conseil que la charte sera prochainement réécrite et adaptée à l'ensemble des établissements de l'agence comptable du secteur de ST JEAN d'ANGELY. Elle précise également que cette charte sera proposée au CA pour vote dès que possible.

2. Mise au pilon (pour information)

Mme STEFANKA explique aux membres du CA que le collège est en possession de nombreux manuels scolaires qui sont largement périmés. Mme STEFANKA a pris contact avec l'imprimerie ACTIADE située à FONTCOUVERTE. Cette société qui revalorise les anciens livres pour en faire du papier mettra à notre disposition des bennes afin que nous puissions évacuer nos manuels. Les conditions de reprise sont de 40 € la tonne auxquels seront probablement enlevés les frais de déplacement.

Question de M LEGER (représentant élu des parents d'élèves) : « de combien de tonnes disposons-nous ? »
Réponse de Mme STEFANKA: « nous ne le savons pas exactement »

Question de M LEGER (représentant élu des parents d'élèves) : « n'est-il pas possible de faire un container vers des pays en voie de développement ?»
Réponse de Mme JAGUENEAU: «ils ne prennent plus les manuels scolaires, seulement les romans»

Mr VILLERS

Il demande que soient adoptées les conditions de mise au pilon des manuels scolaires :

VOTE N° 3

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

RUBRIQUE II. AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1) Répartition de la Dotation Horaire Globale

M VILLERS rappelle ce qu'il a déjà précisé lors de la précédente commission permanente du 16 février dernier, à savoir qu'il s'agit bien de soumettre au vote la répartition de l'enveloppe DGH et non son contenu.

Il présente les données techniques prises en compte pour la répartition :

- Les effectifs 2016/2017

Année 2016/2017.

11 départs/2 entrées

	Au 1er septembre	Au 7 mars	Différence
6è	38	36	-2
5è	53	51	-2
4è	46	44	-2
3è	37	34	-3
Total	**174**	**165**	**-9**

- Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2017

Rentrée 2017

	Prévisions au 24 novembre			
	Collège	IA	Ajustement au 7 mars	Différence
6è	64	55	63	8
5è	37	40	36	-4
4è	53	51	51	0
3è	46	43	44	1
Total	**200**	**189**	**194**	**5**

M VILLERS précise qu'il a alerté les services de la direction académique et du rectorat sur les effectifs des élèves de CM2 actuels. Le seuil pour les classes de 6è étant à 28, c'est le 57ème élève inscrit qui permettra d'obtenir l'ouverture d'une classe de 6ème supplémentaire. Les services de la DA attendent les futures inscriptions de juin pour faire le point. M VILLERS indique qu'il est préférable d'obtenir des moyens supplémentaires pour l'ouverture d'une classe plutôt que de les rendre faute d'inscriptions suffisantes.

Arrivée de Mme SIMONNEAU.

▶ L'enveloppe DGH

DGH.

	DGH	HP	HSA
R 2016 au 16/02/2017	240	226,5	13,5
R 2017 au 13/01/2017	238	220,5	17,5
R 2017 au 07/03/2017	238	226,5	11,5

M VILLERS entame la partie liée à la proposition de répartition. Il précise que la démarche de répartition est guidée par deux aspects :

❶ Tout d'abord l'aspect pédagogique

- assurer aux élèves les heures d'enseignement auxquelles ils ont droit (*horaires planchers*)
- leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions en termes d'options et de groupes
- assurer leur réussite

❷ En parallèle il y a l'aspect humain

- éviter de supprimer des postes d'enseignants (*quand cela est possible*)
- essayer de minimiser les services partagés pour les enseignants
- dès que cela est possible, faire des groupes en particulier pour les expérimentations.

Comment procédons-nous pour la répartition ?

Nous en avons déjà discuté lors du conseil pédagogique du 23 janvier dernier :

❶ D'abord répartir les moyens en fonction des horaires planchers

❷ Ensuite utiliser les moyens supplémentaires dans une optique pédagogique et humaine.

❸ Sauver ou compléter des services pour les collègues enseignants.

M VILLERS commente la proposition (***ANNEXE 1***) projetée à l'écran, à savoir :

- répartition des besoins planchers (*un groupe d'espagnol pour chaque classe de 5è, 4è et 3è*), (*en LV2 allemand un groupe en 5è et un groupe en 4è/3è*)
- répartition des heures de LCA latin, de LABO et de chorale
- dans l'hypothèse de deux classes de 6è à 56 élèves, constitution des groupes de sciences (techno, SVT, physique) 2 classes/3 groupes/3 professeurs en alignement
- mise en place de l'AP (*4h en français et 2 h en mathématiques*)
- mise en place d'une heure d'AP pour sauver le poste de Mme NOUGE. Une heure d'AP mise à la disposition du français ou des mathématiques ou autres disciplines
- reste 3 HSA à transformer en HSE soit 108 HSE.

M VILLERS précise que dans le scénario proposé des classes sont attribuées aux enseignants seulement dans le but de vérifier la faisabilité du dispositif et de vérifier qu'aucune classe ne soit partagée. La répartition de services définitive se fera en mai juin à la suite des conseils d'enseignements.

Question de Mme BEN FARH (représentant des personnels enseignants et d'éducation) : « les heures d'AP sont-elles totalement figées dans les disciplines français et mathématiques ?
Réponse de M VILLERS: «non, nous pourrons à nouveau aborder ce point en conseil pédagogique ainsi qu'en conseil d'enseignement »

Question de M JOFFRION (représentant élu des parents d'élèves) : « la répartition présentée est celle qui concerne deux classes de 6è ?»
Réponse de M VILLERS: «oui»

Mr VILLERS

Il demande que soit adoptée la répartition de la DGH pour la rentrée 2017 :

VOTE N° 4

Pour : 16 **Contre : 0** **Abstention : 0**

2) <u>Organisation du DNB 2017</u>

M VILLERS précise que la réforme du collège va entrainer des changements pour les épreuves du Diplôme National du Brevet à partir de la session 2017. En effet il n'y aura plus d'épreuve orale concernant l'histoire des arts mais une épreuve orale de soutenance d'un projet.
Il indique qu'après consultation du conseil pédagogique, les modalités d'organisation et de passation sont soumises au vote du CA.
M VILLERS détaille l'ensemble des modalités d'organisation et de passation de cette épreuve. (***ANNEXE 2***)

Question de M LEGER (représentant élu des parents d'élèves) : « pour les groupes de 2 à 3 élèves, est-ce que chaque élève aura une fiche d'évaluation ou est-ce qu'il n'y aura qu'une fiche pour le groupe ?»
Réponse de M VILLERS: «chaque élève qu'il soit en individuel ou en groupe bénéficiera d'une fiche d'évaluation »

Mr VILLERS

Il demande que soit adoptées les modalités d'organisation et de passation de l'épreuve orale de soutenance pour le DNB session 2017 :

VOTE N° 5

Pour : 16 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3) **Le conseil de vie collégienne**

Avant de donner la parole à Mme JAGUENEAU, M VILLERS indique que concernant ce point, les membres du CA doivent se prononcer sur :

- la composition du CVC
- les modalités d'élection ou de désignation des membres du CVC
- les modalités de fonctionnement du CVC
- les conditions dans lesquelles les propositions du CVC sont présentées.

Madame JAGUENEAU présente et commente le document (***ANNEXE 3***) sur les modalités de mise en œuvre du CVC dans notre établissement.

Mr VILLERS

Il demande que soient adoptées les modalités de mise en œuvre du Conseil de Vie Collégienne dans notre établissement :

VOTE N° 6

Pour : 16 **Contre : 0** **Abstention : 0**

RUBRIQUE III. QUESTIONS DIVERSES.

Question posée par Manon BIDAULT représentant des élèves : « pour l'année prochaine, serait-il possible que la récréation de l'après-midi soit plus longue que celle de cette année ? »
Réponse de M VILLERS : «la durée des récréations, les horaires des cours, la pause méridienne, le fait que les cours soient coupés par les récréations, tout cela est actuellement à l'étude. Nous ne pourrons pas intervenir sur les horaires de début et de fin de journée (*8h30 et 16h30*). Plusieurs solutions sont à l'étude concernant les EDT de l'année prochaine, elles seront prochainement présentées en conseil pédagogique et en CA ».

L'ordre du jour étant épuisé, M VILLERS déclare la séance levée à 19h32

	APPORT	Nom	6 A	6 B	5 A	5 B	4 A	4 B	3 A	3 B	LATIN	Auto Groupe	Auto disc	Chorale	Coordo	Labo	UHSS	Besoins classes	Total enseignant	Variation	Besoins dis	Apports dis HP	Variation dis HSA	CREATION	BMP	CSR	CSD
HG/EDC	9,00	Mme TABURET	3,00		3,00	3,00												25,00	9,00	0,00	25,00	25,00	0,00		16,00		
	16,00	M DANIEL		3,00			3,00	3,00	3,50	3,50									16,00	0,00							
LETTRES	18,00	Mme BARRUCAND					4,50	4,50		4,00	6,00		0,50					44,00	19,50	1,50	44,00	40,50	-3,50			4,50	
	18,00	Mme PORTEJOIE	4,50	4,50	4,50	4,50							2,00						20,00	2,00							
	4,50	M SAINT GERMAIN (AULNAY)							4,00				0,50						4,50	0,00							
ANGLAIS	18,00	Mme BEN FARH	4,00	4,00			3,00	3,00	3,00	3,00								26,00	20,00	2,00	26,00	24,00	-2,00			6,00	
	6,00	Mme ETCHEBAR (AULNAY)			3,00	3,00													6,00	0,00							
ALLEMAND	5,00	BMP (12,5 TONNAY BOUTONNE)			1,25	1,25	1,25		1,25									5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00		5,00		
ESPAGNOL	15,00	BMP (2,5 MATHA)			2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50								15,00	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00		15,00		
MATHS	18,00	Mme CHAUSSAT			3,50	3,50	3,50	3,50	3,50				1,00					32,00	18,50	0,50	32,00	31,00	-1,00		4,00		
	9,00	M LAROCHE	4,50	4,50									0,50						9,50	0,50							
	4,00	BMP (7 TONNAY B + 7 ST JEAN)								3,50			0,50						4,00	0,00							
PHYS/CHIMIE	13,00	BMP (3 MATHA)	1,00	1,00	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50		1,00				1,00		13,00	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00		13,00		
SVT	14,50	BMP (3 SAINTES)	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50		1,50				1,00		14,50	14,50	0,00	14,50	14,50	0,00		14,50		
TECHNO	13,50	M BELAUD (A CAMUS 79)	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50		1,50						13,50	13,50	0,00	13,50	13,50	0,00			13,50	
ARTS PLAS	9,00	Mme NOUGE (AULNAY)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00			1,00					9,00	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00			9,00	
E MUSICALE	9,00	Mme BERNARD (AULNAY)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00				1,00				9,00	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00			9,00	
EPS	20,00	M DUBUS	4,00			3,00	3,00	3,00	3,00	3,00							3,00	29,00	22,00	2,00	29,00	27,00	-2,00		7,00		
	7,00	BMP		4,00	3,00														7,00	0,00							
DOSES	0,00																	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00				
Totaux	226,50		26,00	26,00	27,25	27,25	27,25	26,00	27,25	26,00	6,00	4,00	9,00	1,00	0,00	2,00	3,00	238,00	238,00	11,50	238,00	226,50	-11,50	0,00	74,50	42,00	0,00

DGH	HP	HSA
238,00	226,50	11,50
0,00	*0,00*	*0,00*

Scénario n°4 du 07/03/2017, après retour des services de la DOSES.

les besoins plancher par classe sont placés

les heures de labo, de chorale, de LCA latin sont prises sur les 24h d'autonomie de la DGH

constitution de groupes pour les sciences SVT, techno, physique pour les 6èmes. 2 classes 3 groupes, coût 4h

mise en place de l'AP, 0,5h par classe en français et 0,25h par classe en mathématiques, soit 6h au total

récupération d'une heure d'AP pour le poste de Mme NOUGE (*à disposition du français ou des mathématiques*)

il reste 3 HSA à transformer en 108 HSE

Collège

de la Trézence

Modalités d'organisation et de passation de l'épreuve orale de soutenance d'un projet pour le DNB 2017.

I- Préambule.

Textes officiels : arrêté du 31/12/2015 relatif au DNB et note de service NS n°2016-063 du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution, ainsi que la lettre de cadrage du 15 décembre 2016.

Les modalités d'organisation et de passation doivent être proposées et débattues en conseil pédagogique (*10 janvier 2017*) et soumises au vote du conseil d'administration (*7 mars 2017*).

II) Date de l'épreuve orale.

La date doit se situer entre le 15 avril 2017 et le dernier jour des épreuves écrites inclus.

Les dates précises et les modalités de passation de cette épreuve orale sont décidées par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et approbation du CA.

Pour le collège de la TREZENCE :
Le mercredi 31 mai et le jeudi 1er juin oral blanc sans banalisation des cours
L'épreuve se déroulera **le mercredi 21 juin de 8h30 à 12h30**. S'agissant d'une épreuve d'examen, les élèves de 3èmes seront convoqués officiellement et individuellement et n'auront pas de cours durant cette ½ journée.
Une épreuve de rattrapage pour les élèves absents sera organisée entre le 22 juin et le 30 juin, convocation officielle et individuelle.

III) Obligations des candidats.

Le candidat doit fournir l'intitulé, le contenu du projet, la thématique de l'EPI ou du parcours éducatif ainsi que les disciplines concernées, si langue vivante étrangère ou langue régionale possible, soutenance seul ou en équipe.

Pour le collège de la TREZENCE :
Le mardi 2 mai, les élèves remettront au chef d'établissement un document indiquant l'ensemble de leurs choix (*contenu, thématique, équipe…*)
Les choix de thématique et d'équipe pourront être différents entre l'oral blanc (*31 mai/1er juin*) et l'épreuve finale du 21 juin. Dans ces conditions les élèves devront arrêter leurs éventuels nouveaux choix **le vendredi 9 juin**

IV) Liste des thématiques retenues.

Pour le collège de la TREZENCE :		
Enseignements Pratiques Interdisciplinaires cycle 4		
Thème	Intitulé	Discipline
Monde économique et professionnel	Mon projet d'avenir	français, technologie, histoire/géographie/EMC, EPS, conseiller d'orientation
Culture et création artistique	Comment exprimer sa résistance ?	français, espagnol, arts plastiques, histoire/géographie/EMC, arts plastiques
Parcours avenir		
Mon projet d'avenir	Stage d'observation 3è	
Parcours citoyen		
Mon implication en tant que représentant des élèves (délégué de classe, au CVC, au conseil départemental des jeunes, au conseil d'administration...		
Parcours d'éducation artistique et culturelle		
Chorale		
Collège au cinéma		
Théâtre		
Voyages scolaires		
Aéro-club (*projet 3è*)		
Parcours éducatif et de santé		
Actions du CESC		

V) Les jurys.

Le chef d'établissement constitue les différents jurys. Deux enseignants par jury au minimum, les enseignants de toutes les disciplines peuvent en faire partie. Pour constituer les jurys, le chef de centre d'examen tient compte, dans la mesure du possible, des domaines des projets présentés et éventuellement de la LVE ou LR choisie. En tout état de cause, puisqu'il s'agit d'apprécier la soutenance d'un projet et non les contenus scientifiques de la prestation tous les professeurs sont à même de faire partie du jury de l'épreuve orale, quelle que soit leur spécialité disciplinaire.
Le chef d'établissement fournit aux jurys, une liste des projets présentés avec les précisions transmises par les candidats 10 jours ouvrés avant la passation de l'épreuve, **soit le 12 juin 2017.**

VI) Déroulement de l'épreuve.

En deux temps devant un jury composé de deux enseignants au minimum, l'élève effectuera successivement :

- un exposé de 5 minutes si l'élève est seul ou 10 minutes si c'est une équipe de deux ou trois (*le trinôme étant l'effectif maximal d'une équipe*)
- un entretien avec le jury de 10 minutes pour un élève seul ou de quinze minutes pour une équipe.

VII) Critères d'évaluation.

Il appartient à l'établissement d'établir une grille de critères d'évaluation approuvée par le conseil d'administration. **Il est impératif de comprendre que sont évaluées la maitrise de l'expression orale pour 50 points et la maitrise du sujet présenté pour 50 points ; ce sont donc la démarche de projet et la forme des propos tenus par le candidat qu'il convient d'évaluer** ; en aucun cas n'est évalué quelque dossier ou support écrit ou numérique sur lesquels le candidat s'appuierait.

La note obtenue à cette épreuve orale ne doit pas être communiquée aux candidats.

En ce qui concerne les groupes, chaque élève bénéficiera d'une grille individuelle d'évaluation.

Pour le collège de la TREZENCE :			
Compétences évaluées			
Maitrise de l'expression orale	**Total/50**		
S'exprimer dans un langage correct, avec un vocabulaire adapté	10	5	0
Maitriser la gestion du temps	10	5	0
Présenter son exposé sans lire ses notes, en regardant le jury et en s'exprimant d'une voix claire et forte		5	0
Avoir une tenue correcte, pas de chewing-gum et maitriser sa gestuelle (*mains...*)		5	0
Formuler des phrases correctes	10	5	0
Exprimer son ressenti sur le projet	10	5	0
Maitrise du sujet présenté	**Total/50**		
Annonce de la problématique dans l'introduction		5	0
Plan		5	0
Expliquer les obstacles rencontrés dans le projet	10	5	0
Justifier les solutions apportées aux obstacles rencontrés	10	5	0
Connaissances liées au sujet	10	5	0
Pertinence des réponses lors de l'entretien	10	5	0
Total /100			

Collège de la Trézence

Conseil de Vie Collégienne Collège de la Trézence

Objectifs du CVC collège de la Trézence :

- Favoriser un apprentissage de **la citoyenneté au collège** (cadre du socle commun, compétence 6 (« les compétences sociales et civiques ») et 7 (« l'autonomie et l'initiative »).
- **Renforcer l'estime de soi** par la reconnaissance de l'institution de l'élève comme co-acteur de la vie collégienne
- Identifier des projets, soutenir des groupes de travail, de **mettre en place des actions citoyennes.**
- Favoriser l'expression et **la représentation des élèves.**
- **Permettre d'exprimer des valeurs** républicaines telles que la solidarité, la tolérance,...

Composition :

✓ **8 élèves :**

2 désignés membres du CA
2 désignés parmi les élus bureau FSE/AS/membres du CESC.

4 élus (1 par niveau) **élus par les délégués au scrutin plurinominal à 1 tour avant la fin de l'année civile. Tous les élèves sont éligibles par niveau.**

✓ **8 adultes :**
Le Principal /La gestionnaire/la CPE
4 enseignants ou personnels volontaires /1 parent d'élèves

Modalités :

- ✓ l'instance sera présidée par le chef d'établissement ou son représentant
- ✓ Plusieurs réunions possibles dans l'année dont une obligatoirement avant chaque CA.
- ✓ Un compte-rendu sera fait à l'issue de chaque réunion puis porté au Conseil d'Administration
- ✓ Questions relatives à la Vie de l'établissement :

1. les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire ainsi que sur les échanges linguistiques et culturels
2. Sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité, à l'organisation du temps scolaire, à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, ainsi que sur les questions relatives aux équipements, à la restauration
3. Sur la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle la santé, l'hygiène et la sécurité
4. Sur les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire et de promouvoir les pratiques participatives l'aménagement des espaces destinés à la vie collégienne
5. Sur les actions concourant à l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté dans le cadre de l'enseignement moral et civique
6. l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires
7. la formation des délégués

- ✓ Travail par commissions à définir lors de la journée de formation des élus collégiens

Résultats élections Conseil de Vie Collégienne

Collège de La Trézence Loulay 2016/2017

Les élèves élu(e)s au CVC cette année sont :

Titulaires :

Anaëlle Alter (6ème), Ambre Bonhomme, Stella Cailleau, Louane Saunier (5èmes), Audrey Cuttelod (4ème), Mina Huissoud, Laureen Maulavé, Tia Vindevogel (3ème)

Supléants :

Simon Duranceau, Joy Cauchois (6èmes), Emma Nérrière-Michaud (4ème), Manon Bidault (3ème)

Les 8 membres adultes qui accompagneront les élèves cette année sont :

Membres de droit :
M Villers (Principal), Mme Jagueneau(CPE), Mme Stéfanka (Gestionnaire)

Membres désignés :
Mme Bonhomme (Parent d'élèves), Mme Séverine Couhet(AED), Mme Glwadys Crimet, (AED) M Dubus(Professeur),Mme Gwladys Téjou (AED).

Président : Monsieur Villers

Vice-Présidente : Mina Huissoud (suppléante : Louane Saunier)

Référente vie-collégienne : Mme Jagueneau

JORF n°0279 du 1 décembre 2016
texte n° 11

Décret n° 2016-1631 du 29 novembre 2016 instituant les conseils de la vie collégienne

NOR: MENE1625095D
ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/29/MENE1625095D/jo/texte
Alias: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/29/2016-1631/jo/texte

Publics concernés : recteurs d'académie ; inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; chefs d'établissement, personnels ; élèves et parents d'élèves des collèges.
Objet : création de conseils de la vie collégienne.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication.
Notice : le décret instaure, dans chaque collège, un conseil de la vie collégienne, instance de dialogue et d'échanges. Il est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves. Le conseil d'administration de l'établissement arrête sa composition, les modalités d'élection ou de désignation de ses membres ainsi que les modalités de son fonctionnement.
Références : le décret et le code de l'éducation, dans sa rédaction résultant de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).

Extraits :

« Art. D. 422-33-1.-Dans les collèges, un conseil de la vie collégienne est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves.
« Le conseil est présidé par le chef d'établissement.
« Le conseil d'administration fixe par une délibération la composition, les modalités d'élection ou de désignation des membres, les modalités de fonctionnement du conseil ainsi que les conditions dans lesquelles les propositions de celui-ci lui sont présentées.
« Les membres du conseil de la vie collégienne sont élus ou désignés au plus tard à la fin de l'année civile suivant la rentrée scolaire.

« Art. D. 422-33-2.-Le conseil de la vie collégienne formule des propositions :
« a) Sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité, à l'organisation du temps scolaire, à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, ainsi que sur les questions relatives aux équipements, à la restauration et à l'internat
« b) Sur les modalités d'organisation du travail personnel et de l'accompagnement des élèves ainsi que sur les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement étrangers ;
« c) Sur les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire et de promouvoir les pratiques participatives ;
« d) Sur la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle prévu par l'article L. 121-6, des actions concourant à l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté dans le cadre de l'enseignement moral et civique prévu à l'article L. 312-15, du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par l'article L. 331-7 et du parcours éducatif de santé prévu par l'article L. 541-1 ;
« e) Sur la formation des représentants des élèves. »